

MUNICIPALITÉ DE STANBRIDGE EAST

Dépôt du rôle d'évaluation foncière triennal 2025-2026-2027 Premier exercice financier

AVIS PUBLIC est par les présentes données par la soussignée :

QUE l'année 2025 est le premier (1^{er}) exercice financier auquel s'applique le rôle triennal d'évaluation foncière de la Municipalité de Stanbridge East;

QUE ledit rôle d'évaluation a été déposé à mon bureau le 1 octobre 2024;

QUE toute personne peut prendre connaissance de ce rôle, en se présentant à l'Hôtel de Ville, 12, rue Maple, Stanbridge East, Québec, aux heures régulières de bureau;

QUE conformément aux dispositions de l'article 74 de la loi sur la fiscalité municipale, avis est également donné que toute personne qui a un intérêt à contester l'exactitude, la présence ou l'absence d'une inscription à ce rôle, relativement à un bien dont-elle-même ou un autre propriétaire, peut déposer une demande de révision prévue par la section | du chapitre X de cette loi;

QUE pour être recevables, une telle demande de révision doit remplir les conditions suivantes :

1.Être faite sur le formulaire prescrit à cette fin disponible au https://www.mrcbm.qc.ca/demande-de-revision ou au bureau de la Municipalité de Stanbridge East ;

2.Être transmise au plus tard le 30 avril 2025 (date limite) par le formulaire en ligne, par la poste ou en personne à l'adresse indiquée ci-dessous.

MRC de Brome-Missisquoi Service d'évaluation 749, rue Principale Cowansville, (Qc) J2K 1J8 www.mrcbm.qc.ca evaluation@mrcbm.qc.ca Tél.: 450 266-4900 Poste 1

3.Être accompagnée de la somme d'argent déterminée par le règlement relatif à la tarification pour les biens et services de la MRC de Brome-Missisquoi en vigueur au moment du dépôt de la demande et applicable à l'unité visée. Utiliser l'URL suivant pour accéder au règlement de la MRC de Brome-Missisquoi : https://www.mrcbm.qc.ca/reglements?mot-cle=tarification.

Donné à Stanbridge East, Québec ce 6e jour de novembre 2024.

Nicole Blinn

Directrice générale et greffière-trésorière